

## ATTESTATION D'ASSURANCE

La présente attestation ne modifie, n'étend ou n'altère d'aucune manière la garantie établie dans les polices énumérées ci-après. Elle n'en représente que le résumé à titre d'information sans conférer de droit au teneur ; elle est établie étant entendu que les droits et obligations des parties sont régis par le ou les contrats originaux modifiés par avenant le cas échéant.

<b><u>Le présent certificat est émis à :</u></b>	<b><u>Nom et adresse de l'assuré :</u></b> Copropriété Habitat Ste-Foy inc 3240 rue France-Prime Québec QC G1W 4V1
--------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GENRE D'ASSURANCE	ASSUREUR(S)	NO DE POLICE	DATE D'EXPIRATION	GARANTIE	MONTANT D'ASSURANCE
Bâtiment	Intact	375-9580	01/11/2022	Tous Risques Franchise 25 000\$	7 150 000 \$
Contenu	Intact	375-9580	01/11/2022	Tous Risques Franchise 10 000 \$	39 110 \$
Frais communs	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus	100 000\$
Tremblement de terre	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 10% min.100 000\$	7 150 000 \$
Inondation	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 25 000\$	7 150 000 \$
Refoulement des égouts	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 25 000\$	100 000\$
Dommmages par l'eau	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 25 000\$	7 150 000 \$
Responsabilité civile	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 2 500\$	10 000 000\$
Responsabilité des administrateurs et dirigeants	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 5 000\$	5 000 000\$
Bris des équipements	Intact	375-9580	01/11/2022	Inclus Franchise 25 000\$	7 189 110 \$

Ces assurances ne s'appliquent pas aux biens meubles et à la responsabilité personnelle des propriétaires d'unités, à leur famille ou à leurs invités, ni aux améliorations faites à leur partie exclusive tel qu'il est défini dans l'acte de copropriété.

**LEMAY COULOMBE ASSURANCES par Marie-Josée Bédard**  
**Représentante autorisée, Québec le 25 octobre 2021**